

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 96.00.352.001.0 DU 8 AOUT 1996

Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S4/20 M de désignation G2,5 et S6/20 M de désignation G4

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

COMPTEURS MAGNOL SA, 3, rue des Aéros-
tiers, ZI des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 95.00.352.001.0 du 31 mars 1995 (1) relatif aux compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S 4/20 M et S 6/20 M.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S 4/20 M et S 6/20 M diffèrent des modèles approuvés par le certificat précité par le remplacement de l'enveloppe en tôle emboutie par une enveloppe en alliage d'aluminium et par une modification du procédé de fermeture des deux parties de l'enveloppe du compteur. L'assemblage par un sertissage avec une agrafe en tôle est remplacé par un assemblage à l'aide de boulons dont l'un reçoit un dispositif de scellement.

La pression maximale de fonctionnement de ces compteurs est portée à 1,5 bar.

Les autres caractéristiques ne sont pas modifiées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui indiqué dans le certificat précité soit :

F 95

352.001

DEPOT DE MODELE

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier le modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant, sous la référence DA 13-1380.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 31 mars 2005.

ANNEXE

Plan de scellement n° 6316.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, mars 1995, page 265.

■ N° 6316

COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ A PAROIS DEFORMABLES MAGNOL,
S 4/20 M DE DESIGNATION G2,5 ET S 6/20 M DE DESIGNATION G4

Plan de scellement

